

"Label Arbre remarquable"

Afin de découvrir et sauvegarder le patrimoine arboré tourquennois, la Ville vous propose de déclarer vos arbres ayant une particularité, dans le but d'obtenir le « Label Arbre remarquable ».

Le « Label Arbre remarquable » ?

Comment l'obtenir

Ce label concerne les arbres se trouvant dans vos jardins et propriétés privées, qui sont parfois invisibles de l'extérieur alors qu'ils mériteraient d'être mis en valeur.

Le but de cette démarche est de créer un inventaire des arbres remarquables et de prendre des mesures de protection pour sauvegarder ce patrimoine inestimable.

En effet, ces arbres remplissent des fonctions indispensables pour l'homme et son environnement, et leur présence entraîne des bénéfices esthétiques, psychologiques et bien sûr écologiques.

Pour tenter d'obtenir cette labellisation pour un ou plusieurs de vos arbres, déclarez votre arbre en ligne. Une présélection sera ensuite effectuée par les services de la Ville.

Vous pouvez aussi consulter les différents critères d'attribution du label et le règlement du concours sur le site de la Ville.

Qu'est-ce qu'un arbre remarquable ?



Les arbres remarquables constituent un patrimoine fondamental source de biodiversité, de paysage et de biomasse.

Certains nous procurent bien être, émotions et reflètent notre histoire et nos traditions.

Un certain nombre d'arbres remarquables de la ville de Tourcoing se trouvent dans les parcs et jardins publics, mais aussi dans des jardins privés.

Parfois invisibles de l'extérieur, il nous semble essentiel que ce patrimoine soit mis en valeur...

La Ville de Tourcoing est par ailleurs signataire de la charte de l'arbre (<http://fr.calameo.com/read/003338374fde4d13f1062>).

Les arbres remarquables déjà référencés à Tourcoing

Je déclare un arbre remarquable :

Votre arbre est peut être remarquable, s'il a une de ces particularités :

- un âge avancé,
- des critères physiques : hauteur, circonférence du tronc,....
- une histoire : témoin de faits historique, planté lors d'un événement,...
- un critère esthétique : morphologie et physionomie

Télécharger (</content/download/194848/3614136/file/Crit%C3%A8res+d%27attribution+2020.pdf>)

Critères d'attribution - Arbre remarquable

Format :  PDF Poids : 200,77 ko

Les étapes de la labellisation :

1. Déclaration en ligne (*ci-dessous*).
2. Présélection des arbres par un jury technique sur prise de rendez-vous avec le propriétaire.
3. Réponse amenée par courrier au propriétaire de l'arbre, afin de savoir si son arbre est labellisé "arbre remarquable" par la commune.

Télécharger (

</content/download/194849/3614141/file/R%C3%A8glement+du+Label+Arbre+Remarquable.pdf>)

Règlement du Label Arbre remarquable

Format :  PDF Poids : 310,85 ko

Une question ?

Direction des Parcs et Jardins et du développement durable de la Ville de Tourcoing

32 rue du Moulin Fagot

03 59 63 44 40

dpjdd@ville-tourcoing.fr (<mailto:dpjee@ville-tourcoing.fr>)



Les champs marqués avec * sont obligatoires.

L'ARBRE : Espèce

Circonférence du tronc (mesurée à 1m30 du sol)

Hauteur estimée de l'arbre

Age

Adresse où l'arbre est visible (si différent de la vôtre)

Photo de l'arbre

VOS COORDONNEES : Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Mail

Si vous n'êtes pas propriétaire de l'arbre, indiquer les coordonnées du propriétaire (après autorisation de sa part)

Utilisation de vos données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux services de la Ville de Tourcoing en charge de traiter votre demande. Elles ne sont en aucun cas transmises à un tiers ou réutilisées à d'autres fins. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction de la Communication de la Ville de Tourcoing, 3 rue de l'Industrie 59200 Tourcoing.

Envoyer